



**CENTRE-VAL
DE LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°R24-2025-238

PUBLIÉ LE 8 SEPTEMBRE 2025

Sommaire

Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire /

R24-2025-09-04-00005 - ARRETE^{??} Portant prolongation d'habilitation du centre hospitalier universitaire d'Orléans comme centre de vaccination pour le département du Loiret^{??} (3 pages)

Page 3

Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire

R24-2025-09-04-00005

ARRETE

Portant prolongation d'habilitation du centre hospitalier universitaire d'Orléans comme centre de vaccination pour le département du Loiret

**AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ
CENTRE-VAL DE LOIRE**
DIRECTION DE LA SANTÉ PUBLIQUE ET ENVIRONNEMENTALE

ARRETE

Portant prolongation d'habilitation du centre hospitalier universitaire d'Orléans comme centre de vaccination pour le département du Loiret

La Directrice générale de l'Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire,

VU le code de la santé publique et notamment les articles L3111-1 et suivants,

VU le code de la santé publique et notamment les articles D 3111-22 à D 3111-26 relatifs aux conditions d'habilitation des établissements ou organismes habilités dans le domaine de la vaccination,

VU la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'Hôpital et relative aux patients, santé et aux territoires,

VU le Projet Régional de Santé de 3^{ème} génération, arrêté en date du 26 octobre 2023,

VU le décret du 7 juin 2023 portant nomination de Madame Clara de BORT en qualité de Directrice Générale de l'Agence régionale de santé du Centre-Val de Loire,

VU l'arrêté n°2022-SPE-0038 du 23 mai 2022 de renouvellement d'habilitation du Centre Hospitalier Universitaire d'Orléans comme Centre de Vaccination pour le département du Loiret,

ARRETE

ARTICLE 1 : Le Centre Hospitalier Universitaire d'Orléans est habilité en qualité de centre de vaccination.

ARTICLE 2 : L'habilitation délivrée par l'arrêté n°2022-SPE-0038 du 23 mai 2022 est prolongée jusqu'au 31 août 2026. Cette habilitation concerne le site principal et ses antennes sur le département du Loiret :

- Site principal :
Centre Hospitalier Universitaire d'Orléans
Grand Espace de Santé d'Orléans
1 Bis rue Porte madeleine
45 000 Orléans
- Antennes (1) :
Association Espace
40 rue Périer
45 200 Montargis
- Antenne (2) :
Centre hospitalier de Pithiviers
Service des consultations externes
10 Boulevard Beauvallet
45 300 Pithiviers
- Antenne (3) :
Centre hospitalier de Gien
Pôle de consultations
2 avenue Jean Villejean
45 500 Gien

ARTICLE 3 : Le reste de l'arrêté n°2022-SPE-0038 demeure sans changement.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté pourra faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication au recueil des actes administratifs :

- soit d'un recours gracieux devant la Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire – Cité Coligny – 131 rue du faubourg Bannier - BP 74409 45044 ORLEANS CEDEX,
- soit d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif d'Orléans – 28 rue de la Bretonnerie – 45057 ORLEANS CEDEX 1.

ARTICLE 5 : Le Directeur général adjoint de l'Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au Recueil des actes administratifs de la région Centre-Val de Loire.

Fait à Orléans, le 04 septembre 2025

P/ La Directrice générale
Le Directeur général adjoint
Signé : Bertrand MOULIN

Arrêté n°2025-SPE-0072 enregistré le 04 septembre 2025